

**AIDES SOCIALES ET SERVICES PROPOSÉS PAR LE C.C.A.S. DE CROISSY-BEAUBOURG**

	TYPES D'AIDE	..	BENEFICIAIRES	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	PIECES A FOURNIR	A SAVOIR
Services Proposés par le C.C.A.S.	INSCRIPTION SUR LA LISTE DES RETRAITES DE CROISSY-BEAUBOURG	<p><b>Les avantages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution du muguet le 1er mai</li> <li>- Le déjeuner-spectacle des anciens ou le Colis de Noël</li> <li>- Profiter de la mise en place d'actions lors d'évènement climatique extrême (plan canicule)</li> </ul>	uniquement les retraités	Être inscrit sur la liste des retraités de la ville et y résider	<p><b>Pour l'inscription sur les listes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un justificatif de domicile</li> <li>-La notification de retraite</li> <li>-Un justificatif d'identité</li> </ul>	
	MISE A DISPOSITION D'UN TAXI	Pour le transport sanitaire et les courses	Personnes âgées, personnes handicapées	<p>Pour tous les revenus et uniquement pour les résidents de Croissy-Beaubourg.</p> <p>Pour les transports sanitaires Être autonome ou être accompagné.</p> <p><b>Sur rendez-vous</b></p> <p>*Pour prendre contact avec ce service s'adresser au C.C.A.S.</p>	Aucune	Possibilité d'avoir une prescription médicale du médecin ou, selon le cas, l'accord préalable de l'Assurance Maladie afin de bénéficier d'un <b>Taxi Conventionné</b> .
	PARTICIPATION AIDE A DOMICILE	A hauteur de 30% Et 700 € par an et par personne (Délibération du 4 novembre 2015)	Personnes âgées, personnes handicapées	<p>Pour tous les revenus et habitants de Croissy-Beaubourg</p> <p>Personnes âgées attributaires de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) ou justifiant d'une maladie et immobilisées temporairement, personnes handicapées 80% ou +</p>	<p>-Certificat médical (durée de validité 1 an) Où</p> <p>-Notification d'attribution APA Où</p> <p>-Carte d'invalidité 80%</p> <p>Ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Un RIB</li> <li>-Un Justificatif de domicile</li> <li>-La Facture du prestataire de service</li> </ul>	<p>Le Département de Seine-et-Marne peut proposer aux seniors en perte d'autonomie une aide-ménagère.</p> <p><b>Le dossier de demande est à récupérer dans l'un des 7 pôles territoriaux d'autonomie (P.A.T.) du Département.</b></p> <p>Le demandeur doit compléter le dossier puis le retourner, accompagné des pièces justificatives, au C.C.A.S.</p> <p>Le dossier est ensuite transmis par le C.C.A.S. au Département pour être instruit.</p>

\*

**AIDES SOCIALES ET SERVICES PROPOSÉS PAR LE C.C.A.S. DE CROISSY-BEAUBOURG**

	TYPES D'AIDE	..	BENEFICIAIRES	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	PIECES A FOURNIR	A SAVOIR
Services Proposés par le C.C.A.S.	PARTICIPATION IMAGINE'R	A hauteur de 25% du coût annuel (Délibération du 14 octobre 2003)	Les collégiens et les étudiants De moins de 26 ans	Pour tous les revenus et uniquement pour les habitants de Croissy-Beaubourg	-Justificatif de domicile -Attestation INAGINE'R -Certificat de scolarité -RIB	Pour toutes autres informations concernant un éventuel remboursement : contacter directement Ile-de-France mobilité au : 09 70 82 82 83
	PORTAGE DE REPAS	Les entreprises partenaires sont sélectionnées via un marché public, pour une durée limitée et renouvelable.	Service destiné aux personnes âgées, qui rencontrent des difficultés temporaires ou permanentes pour la préparation de leurs repas.	Pour tous les revenus  Signature d'un contrat fixant les modalités d'attribution du service de livraison.	-Un justificatif de domicile -Un justificatif d'identité	Plusieurs types d'organismes sont susceptibles de proposer ce service : des services d'aide et d'accompagnement à domicile, des organismes de service à la personne associatifs ou privés commerciaux.  <b>Le C.C.A.S. n'attribue pas de participation financière sur présentation des factures de ces organismes.</b>
	TELEASSISTANCE AXA-VITALIS	Participation à hauteur de 70% (Délibération du 13 octobre 2004)	Personnes âgées, isolées ou handicapées	Pour tous les revenus et résidents de Croissy-Beaubourg.	Tous les documents demandés sur le formulaire d'inscription	<b>Proposé par le département de Seine-et-Marne :</b> Téléassistance 77 est un service mis en place par Europ Assistance dans le cadre d'une délégation de service public attribuée par le Département de Seine-et-Marne. Il est destiné à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans de bonnes conditions de sécurité.

**AIDES SOCIALES ET SERVICES PROPOSÉS PAR LE C.C.A.S. DE CROISSY-BEAUBOURG**

	TYPES D'AIDE	..	BENEFICIAIRES	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	PIECES A FOURNIR	A SAVOIR
Les Aides Sociales Obligatoires	<b>AIDE A LA CONSTITUTION DES DOSSIERS</b>	<p><b>Formulaires concernés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MDPH (carte d'invalidité, reconnaissance travailleur handicapé, etc.)</li> <li>- APA (Allocation personnalisée d'autonomie)</li> <li>- Carte Amétyste et Rubis (transport*)</li> <li>- Aide sociale relevant du Conseil Général (recherche obligé alimentaire)</li> <li>- Demande d'aide médicale d'état (CMU ou AME)</li> <li>- Demande ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)</li> <li>- Demande de RSA</li> </ul>	<p>Personnes âgées et handicapées</p> <p>*ouvert aux anciens combattants et aux veuves de guerre</p>	Résider à Croissy-Beaubourg	Tous les documents demandés sur les formulaires	Le C.C.A.S. assure uniquement l'instruction administrative, soit un rôle d'accueil des demandeurs, d'aide à la constitution des dossiers, de compilation et de validation des pièces justificatives, aux fins de transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande.
	<b>DOMICILIATION</b>	La domiciliation est accordée pour une durée de 1 an. Cette durée est renouvelable. Permet d'avoir un justificatif de domicile et de recevoir du courrier	Personnes sans résidence stable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Séjourner dans la commune à la date de demande de domiciliation.</li> <li>- Exercer une activité professionnelle sur la commune.</li> <li>- Bénéficier d'une action d'insertion ou d'un suivi social, médico-social ou professionnel sur la commune (ou entrepris des démarches pour en bénéficier)</li> <li>- Des liens familiaux avec une personne qui vit dans la commune.</li> <li>- Exercer l'autorité parentale sur son enfant mineur qui est scolarisé dans la commune</li> </ul>	Aucune	Les C.C.A.S. et les centres intercommunaux d'action sociale (C.I.A.S.) sont habilités de plein droit à procéder à l'élection de domicile de toute personne sans domicile stable ayant un lien avec la commune ou le groupement de communes. Pour proposer de tels services, certaines sociétés disposent d'un agrément préfectoral.
	<b>PLAN CANICULE</b>	Destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Automatiquement activé chaque année, du 1er juin au 15 septembre.	Personnes âgées de plus de 65 ans, isolées ou handicapées vivant dans la commune	La démarche d'inscription est volontaire ou peut être effectué à la demande d'un proche. A condition que la personne concernée ait exprimé son consentement par écrit.	Aucune	

**AIDES SOCIALES ET SERVICES PROPOSÉS PAR LE C.C.A.S. DE CROISSY-BEAUBOURG**

·	TYPES D'AIDE	..	BENEFICIAIRES	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	PIECES A FOURNIR	A SAVOIR
Les Aides Sociales Facultatives	AIDE ALIMENTAIRE	<p>Cette aide est délivrée sous forme de bons.</p> <p>Ces bons sont à récupérer en mairie au service C.C.A.S.</p> <p><b>Le montant des bons varie en fonction de la composition du ménage, des ressources et des charges retenues ainsi que l'évolution sociale globale.</b></p>	<p>Pour tous les habitants en grande difficulté financière et en situation de précarité</p>	<p>Le demandeur doit remplir les conditions d'éligibilité, les critères pris en compte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation familiale</li> <li>- Les revenus</li> <li>- La situation sociale</li> </ul> <p><b>Chaque situation sera évaluée et décidée en commission administrative</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Justificatif de domicile</li> <li>-Pièce justifiant de son identité</li> <li>-Dernier avis d'imposition</li> <li>-3 dernières fiches de paie</li> </ul>	<p>Pour rappel, la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne compte un réseau très actif d'associations caritatives (le secours populaire, la croix rouge, les restos du cœur), d'épiceries solidaires, de Maisons des solidarités (M.D.S.) qui viennent en aide aux habitants dans le besoin.</p>
		PRIS EN CHARGE PAR LE C.C.A.S.	<p>Eau, électricité, téléphonie, loyer, cantine, achat de matériel ménager, activité culturelles et sportives, classe découverte et autres séjours</p>	<p>Les aides financières particulières sont destinées aux personnes qui se trouvent ponctuellement dans une situation financière difficile et habitants Croissy-Beaubourg</p>	<p>Le demandeur doit remplir les conditions d'éligibilité, les critères pris en compte sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La situation familiale</li> <li>- Les revenus</li> <li>- La situation sociale</li> </ul> <p>Chaque situation sera évaluée et décidée en commission administrative</p> <p>Pour la Cantine : après examen de la situation de la famille, vérification que le quotient familial soit à jour, et après que tous les autres recours ont été sollicités sous réserve de la mise en place d'un plan d'accompagnement.</p> <p>Uniquement pour les habitants de Croissy-Beaubourg.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Justificatif de domicile</li> <li>-Pièce justifiant de son identité</li> <li>-Dernier avis d'imposition</li> <li>-3 dernières fiches de paie</li> <li>-Les factures concernées</li> </ul>

\*

**AIDES SOCIALES ET SERVICES PROPOSÉS PAR LE C.C.A.S. DE CROISSY-BEAUBOURG**

	TYPES D'AIDE	..	BENEFICIAIRES	CONDITIONS D'ATTRIBUTION	PIECES A FOURNIR	A SAVOIR
Les Aides Sociales Facultatives	VERSEMENT D'ALLOCATIONS TEMPORAIRES	Attribué à titre exceptionnel	Pour tous les habitants en grande difficulté financière et en situation de précarité	<b>Chaque situation sera évaluée et décidée en commission administrative</b>	-Justificatif de domicile -Pièce justifiant de son identité -Dernier avis d'imposition -3 dernières fiches de paie	<b>Des aides financières exceptionnelles sont également proposées par le Conseil Général</b> <b>Toutes les informations :</b>  <a href="https://www.mes-allocs.fr/guides/aides-sociales/aide-financiere-exceptionnelle-conseil-general">https://www.mes-allocs.fr/guides/aides-sociales/aide-financiere-exceptionnelle-conseil-general</a>

\*Nous tenons à rappeler que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Croissy-Beaubourg, ne dispose pas d'une assistante sociale sur place.